



# Belgique

partenaire du développement

## Réponse aux défis posés par la pandémie de COVID-19 dans les pays et vis-à-vis des acteurs partenaires de la coopération au développement et l'aide humanitaire belge

### VOLET SOCIOECONOMIQUE

---

***Cette note vise à stimuler le maximum de cohérence entre les différents acteurs et financements de la coopération et de l'aide humanitaire belges autour de la réponse à court, moyen et long termes aux conséquences de la crise COVID-19 en matière socioéconomique. La réponse en matière de santé fait l'objet d'une note distincte.***

#### 0. Contexte et défis généraux

L'impact du COVID-19 est complexe, universel et se fait ressentir de manière aiguë tant au niveau des populations que des économies formelles et informelles. La crise du COVID-19 risque d'annuler plusieurs décennies de progrès dans l'éradication de la pauvreté et d'exacerber les inégalités au sein des pays et entre eux, y compris l'égalité entre les sexes. Selon le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, la pauvreté devrait augmenter pour la première fois depuis 1998, 50 millions de personnes étant poussées vers l'extrême pauvreté, de façon concentrée dans les états fragiles. Les droits de l'homme reculent et l'on peut s'attendre à une augmentation des conflits sociaux dans de nombreuses régions du monde.

Alors même que la crise révèle le besoin de construire des systèmes de santé plus solide et des économies plus inclusives et durables, un ralentissement économique mondial prolongé entravera les progrès vers la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'accord de Paris sur le changement climatique. La situation dans les pays en développement et les PMA est particulièrement préoccupante. Le degré de complexité de la crise dans ces pays risque encore d'être aggravé par une proportion importante de la population en situation de vulnérabilité, l'étendue du secteur informel, la baisse des revenus du secteur touristique, du secteur des ressources naturelles et des envois de fonds (remittances).

Le virus, mais aussi les mesures prises par les gouvernements nationaux dans le monde entier, ont un impact différencié sur différentes couches de la population. Un blocage total a un impact différent sur un travailleur de rue informel que sur un employé formel qui peut télétravailler. Les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les migrants, les familles rurales et les travailleurs informels, sont les plus touchés. Selon le Programme alimentaire mondial, 130 millions de personnes pourraient être confrontées à une insécurité alimentaire aiguë.

En outre, la pandémie de COVID-19 rappelle l'interdépendance entre l'environnement et la santé de l'homme. La pandémie de COVID-19 est causée par le SRAS-CoV-2, très probablement un coronavirus zoonotique, ce qui signifie qu'il est transmis entre les animaux et les humains. La perte croissante de forêts, d'écosystèmes et de biodiversité, notamment par une conversion accrue de l'utilisation des terres, est l'une des causes des zoonoses.

Le modèle actuel de mondialisation est pointé du doigt en raison de la propagation rapide du virus ou encore des obstacles dans les chaînes d'approvisionnement, y compris de matériel médical ou encore des difficultés de certains pays à apporter des réponses locales rapides. Des questions sont également soulevées autour de la circulation de l'information et du constat qu'un manque d'accès à des informations exactes, voire la propagation de fake news, ont influencé les mesures de précautions prises par les gouvernements et les citoyens. Enfin, l'inégalité d'accès à l'internet et aux services financiers a également été mise en évidence au cours de cette crise.

L'impact socio-économique de la crise liée au COVID-19 est amené à se développer et à évoluer dans les prochains mois. Pour cette raison, cette note ne doit pas être considérée comme un exercice figé, mais plutôt une **réflexion itérative**, amenée à être complétée/modifiée au fur et à mesure de l'évolution des contextes et des défis.



The six following overarching principles guide our response:

1. Interconnectedness
2. A coherent and comprehensive approach
3. Leave no One behind
4. Build Back Better
5. Focus on Least Developed Countries
6. Building on existing expertise

Notre réponse aux impacts socio-économiques de la crise COVID19 est guidée par les fondements généraux suivants :

1. **Interdépendance** (Interconnectedness): La pandémie de corona nous rappelle combien le monde est interconnecté et combien la coopération est cruciale à tous les niveaux. Les défis mondiaux nécessitent un multilatéralisme efficace, ainsi qu'une réponse qui engage l'ensemble de la société et de multiples partenaires (« whole of society » and « multi-partnership approach »). La Belgique s'engage à participer à la coordination internationale, en reconnaissant les rôles respectifs de la société civile, des gouvernements et du secteur privé.

2. **Une approche cohérente et globale** pour traiter les aspects multidimensionnels de la crise au niveau socio-économique, en tenant compte du **Nexus** entre l'aide humanitaire, le développement et la paix. Le secteur de l'ordre et de la sécurité contribue également à la stabilisation socio-économique de la crise COVID19 et il faut tenir compte de la sensibilité aux conflits. La réponse belge se veut autant que possible cohérente avec les réponses multilatérales de l'UE<sup>i</sup>, des Nations unies, du FMI et de la Banque mondiale. L'UE a lancé un appel à une approche commune dans nos pays partenaires (« Team Europe »). Au niveau des Nations unies, une approche en trois volets est suivie, axée sur la réponse humanitaire (OCHA – Consolidated Global Humanitarian Appeal for COVID-19), sanitaire (WHO – Strategic Preparedness and Response Plan) et socio-économique. La coopération belge au développement soutient la réponse socio-économique des Nations unies par le biais de son financement de base (core funding) aux partenaires multilatéraux et encourage l'utilisation de mécanismes de financement coordonnés au lieu d'appels spécifiques aux agences. Dans les pays partenaires de la coopération belge, le cœur de la réponse doit s'articuler autour des plans d'intervention COVID nationaux.
3. « **Leave no One behind** » : une approche basée sur le genre et mettant les personnes au centre de l'élaboration des politiques. Dans notre réponse, nous nous concentrerons sur les besoins des plus vulnérables et sur le respect des droits de l'homme pour tous, en nous concentrant en particulier sur les femmes, les enfants, les migrants...
4. « **Build Back Better** ». Un des enjeux est de stimuler une reprise socio-économique qui génère un nouvel élan vers la construction de sociétés plus inclusives, durables et résilientes. Le soutien aux secteurs économiques et sociaux, qui ont été gravement touchés par la crise de COVID-19, et les politiques de relance devraient aller au-delà d'un retour au statu quo et rechercher des synergies avec le changement de paradigme et les transitions systémiques profondes et innovantes nécessaires à long terme pour parvenir à une croissance plus durable et à moins de pauvreté et d'inégalités structurelles, dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations unies, de l'accord de Paris et du "Green Deal" européen.
5. **Concentration sur les pays les moins avancés (PMA)** : étant donné que ces pays ainsi que leurs citoyens pourraient être touchés de manière disproportionnée par les effets de la crise, notre réponse consistera principalement à soutenir en particulier les PMA, conformément aux lignes politiques existantes de la coopération belge au développement. Nous nous concentrerons principalement sur les PMA en Afrique.
6. **Valorisation de l'expertise existante**, présente et reconnue dans les pays partenaires de la coopération bilatérale, les organisations internationales, la société civile et les acteurs institutionnels.



Cette note synthétise les défis soulevés par la Crise COVID-19 et les réponses, en cours ou possible, de la Coopération et l'Aide humanitaire de la Belgique en matière socio-économique.

Une attention particulière est portée à :

### Deux thèmes transversaux :

- ✓ Le **genre** et autonomisation des femmes et des filles
- ✓ **L'environnement**, avec une attention pour la gestion des ressources naturelles et les défis écologiques.

### Deux piliers :

- ✓ **Le pilier social**, et en son sein les thèmes et les secteurs dans lesquels la Coopération au développement et l'aide humanitaire belge et ses divers partenaires sont particulièrement actifs
  - *Approche basée sur les droits et droits de l'homme ;*
  - *Santé et droits sexuels et reproductifs ;*
  - *Protection sociale et travail décent ;*
  - *Education ;*
  - *Agriculture, sécurité alimentaire et nutrition ;*
  - *Water, Sanitation and Hygiene (WASH)*
- ✓ **Le pilier économique**, avec une concentration sur la réponse à l'impact macro-économique, le soutien au développement du secteur privé et la gestion des ressources naturelles.

## Introduction

La réponse de la Belgique n'est pas uniquement basée sur des financements, mais également sur des démarches et des positions diplomatiques.

Tant les actions entreprises, que les pistes possibles sont explorées dans cette note.<sup>ii</sup>

De manière générale, le soutien continu de la coopération au développement et de l'aide humanitaire belge via les différents partenaires (partenaires multilatéraux inclus l'UE, Enabel, Bio, organisations de la société civile, acteurs institutionnels, ...) sur les thèmes et secteurs épinglés dans cette note reste particulièrement important. Il faudra considérer les adaptations de stratégies, de programmes et d'activités nécessaires pour répondre à ce contexte et à ces nouveaux risques avec flexibilité<sup>iii</sup>. Au-delà de « nouveaux financements » *stricto sensu*, le suivi de l'impact du COVID-19, les leçons tirées ainsi que les adaptations des interventions en cours feront partie des actions mises en œuvre.

## I. Thèmes transversaux

### 1. Le genre et l'autonomisation des femmes et des filles

#### **Défis clés :**

La plupart des personnes qui fournissent des soins, rémunérés ou non, tant dans les foyers que dans les communautés, sont des femmes. Elles s'exposent donc à des risques d'infection accrus et/ou risquent de perdre leurs moyens de subsistance (en prodiguant des soins non rémunérés rendus obligatoires par la pandémie). En outre, les tendances actuelles révèlent que leur accès aux services de santé sexuelle et reproductive diminue, alors que le niveau de violences basées sur le genre augmente.

#### **Principes de base :**

A travers ces principes, la coopération belge intègre de manière transversale la dimension de genre dans l'ensemble de ses principes et actions, autrement dit dans l'ensemble des thèmes développés dans cette note ; ils concernent également les actions liées à la réponse de type économique:

- ✓ Sensibiliser, soutenir et renforcer les institutions partenaires afin de garantir la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, leur place centrale dans l'économie domestique et de soin non rémunérée et leur protection contre tout type de violences.
- ✓ Veiller à ce que des **données ventilées par sexe** soient collectées, analysées et enregistrées pour mesurer les

effets de la pandémie sur les ODD à travers une perspective de genre en assurant que ces données soient traitées de façon à ne pas mettre plus en danger les femmes et les filles.



- ✓ Allouer les ressources et l'expertise nécessaires pour permettre une réponse COVID-19 **sensible au genre** et **impliquer les femmes** dans les décisions et la planification de la réponse.
- ✓ Garantir l'accès aux **services de base**, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive et les services de soutien contre les violences - particulièrement mis à mal en temps de crise, et soutenir les mesures pour les **groupes de femmes et de filles les plus marginalisés**, y compris les femmes et les filles migrantes/réfugiées/déplacées.
- ✓ **Sensibiliser et impliquer les hommes**, les chefs communautaires et les chefs religieux dans une réponse inclusive afin d'utiliser la crise comme un levier pour une répartition égalitaire des tâches et davantage d'égalité de genre. afin d'éviter un impact négatif encore plus important sur l'égalité de genre pendant cette crise.
- ✓ Assurer une **représentation et participation effective des femmes et des jeunes filles**, notamment via les organisations de femmes, dans les processus de décision et de planification de la réponse ainsi que dans la réponse au COVID-19. Les organisations de femmes qui sont souvent en première ligne pour la réponse au sein des communautés doivent également être intégrées au processus et soutenues dans leur participation à la réponse.
- ✓ Veiller à ce que la prise en compte des besoins spécifiques liés à l'égalité de genre s'inscrivent dans une **approche basée sur les droits humains** et s'intègre le plus possible dans les réponses préexistantes afin de ne pas créer de système parallèle.
- ✓ Garantir **l'accès aux technologies digitales** (messages de santé publique, appels à l'aide, continuité du travail, du commerce et de l'accès aux ressources nécessaires, liens familiaux et privés,...). Il faudra donc veiller à combler le gap qui existe encore dans l'accès à ces technologies par les femmes et les filles.

### **Points d'attention :**

- 1.1. Prendre en compte l'augmentation déjà identifiée des violences basées sur le genre pendant cette pandémie, y compris les violences domestiques.
- 1.2. Veiller à ce que des **services spécifiques de prévention, de protection et de réponse aux violences contre les femmes et les filles** soient inclus dans la réponse au COVID-19. Un effort particulier devrait être porté sur la mise à disposition d'abris supplémentaires, des mécanismes sûrs et adaptés au contexte permettant aux survivant.e.s de rapporter les faits et la diffusion de messages de sensibilisation et de prévention.
- 1.3. Contribuer à prévenir l'impact négatif de cette crise sur les capacités d'action des **organisations défendant les droits des femmes** en renforçant leur fonctionnement.
- 1.4. Allouer les ressources et l'expertise nécessaires pour permettre une réponse COVID-19 sensible au genre et impliquer les femmes dans les décisions et la planification de la réponse.
- 1.5. Renforcer le soutien aux entreprises féminines investies dans la réponse de crise et leurs réseaux, y compris les innovations digitales et start-up.

### **Action mise en œuvre :**

**Appel à projets thématique Gender Based Violence** lancé à l'été 2020 par la Direction Générale de la Coopération au développement : l'appel se concentre sur la mitigation des effets du COVID-19 sur les populations par le soutien à la lutte contre la violence basée sur le genre, en particulier envers les femmes et les filles, en appuyant les acteurs de première ligne, en renforçant la résilience des populations et de ces acteurs sur le long terme et en assurant la participation des femmes et des filles au niveau de la décision, de la programmation et de la mise en œuvre des interventions. Focus géographique : le Mali, la RDC, le Burkina Faso, Les territoires Palestiniens et les pays voisins de la Syrie. L'appel se focalise sur les ONG belges et internationales ayant une expérience opérationnelle concernant cette thématique.

### **Autres pistes possibles à explorer :**

- Soutenir le **Women's Peace and Humanitarian Fund** : <https://wphfund.org/COVID19/> : ce fonds est un mécanisme de financement innovant regroupant plusieurs partenaires et destiné à soutenir la mise en œuvre de l'agenda femmes, paix et sécurité, et plus



particulièrement la participation, le leadership et l'autonomisation des femmes locales dans les situations de crises (conflit, post conflit et fragilité). Ce Fonds a ouvert un nouveau volet de financement pour les organisations locales de femmes actives dans la réponse COVID-19 au sein de leurs communautés. Il est particulièrement bien placé pour apporter une réponse urgente à la crise COVID-19 et à ses dimensions sexospécifiques ;

- Octroyer une **contribution supplémentaire aux ressources générales** (*core resources*) **de UN Women** pour leur donner plus de capacités « *gender policy* » au niveau national et ainsi intégrer de façon plus efficace le genre dans la réponse COVID-19 ;
- Octroyer une **contribution affectée à un projet d'UN Women** dans un de nos pays partenaires axé sur le travail de renforcement de la société civile dans le cadre de l'accès aux services essentiels pour les survivant.e.s de violences sexuelles.

## 2. L'environnement et une transition écologiquement durable

### **Défis clés :**

L'origine exacte du SRAS-CoV-2 est encore inconnue, mais tout indique que le virus est passé des animaux sauvages à l'homme. Il existe un lien direct entre l'apparition de la zoonose et la perte de biodiversité et le commerce des espèces sauvages. Pour d'autres maladies infectieuses, il existe également un lien avec les dossiers environnementaux : l'élevage à grande échelle est non seulement une source importante de pollution de l'air, de l'eau et du sol, mais entraîne également l'utilisation excessive d'antibiotiques pour l'émergence de bactéries résistantes ; le réchauffement climatique augmente l'habitat d'un certain nombre de vecteurs de maladies comme les moustiques. Ceci est clairement expliqué dans un rapport du PNUÉ de 2016. Si nous regardons le court terme, nous devons être conscients que les problèmes du long terme, tels que le climat et la biodiversité, demeurent. En outre, dans le contexte de la reconstruction socio-économique, c'est une excellente occasion de mettre en œuvre des mesures durables et écologiques et de s'éloigner des investissements dans des technologies anciennes et polluantes (actifs immobilisés). Du point de vue de la transition, la crise actuelle laisse la place à des changements importants vers une économie tenant compte des limites écologiques de la planète.

### **Points d'attention :**

- 2.1. Le risque d'une utilisation accrue de produits chimiques toxiques dans le cadre du contrôle du COVID-19.
- 2.2. La gestion des déchets médicaux COVID-19.
- 2.3. La possibilité d'une forte augmentation des émissions de gaz à effet de serre et d'autres gaz nocifs pendant la période de reconstruction.
- 2.4. Le risque de remise en cause d'un certain nombre d'accomplissements ou de décisions prises en matière d'environnement et de Climat.
- 2.5. Dans le secteur des énergies renouvelables, beaucoup peut être fait pour ouvrir la voie aux énergies renouvelables au profit des communautés locales et à des approches innovantes pour l'exportation.

### **Actions de mise en œuvre :**

- Mettre l'environnement au premier plan de toutes les mesures de reconstruction afin de réduire les risques systémiques d'une nouvelle pandémie. Cela s'applique à la DGD, au SPF et à tous nos partenaires.
- Sur le court et moyen terme, les acteurs non-gouvernementaux du secteur environnemental financé par la coopération belge contribuent à une approche écologique au travers de leurs différents programmes.
- Soutenir et contribuer activement aux initiatives de nos partenaires qui mettent en évidence le lien entre l'environnement et la COVID-19 et plaident pour une "reprise verte" :
  - o Document du FMI "Greening the recovery"
  - o Déclaration de l'UNEP sur COVID-19
  - o Le CAD-OCDE et Environet travaillent sur une approche commune de la "reprise verte".
  - o Soutenir le volet externe du Green deal européen.



## **Autres pistes possibles à explorer :**

- Encourager BIO à investir dans la relance verte.
- Encourager le financement de la recherche sur les zoonoses par le biais du programme CEBioS, du MRAC, du VLIR, de UNEP ,...
- Soutenir, par notre diplomatie publique, notre communication extérieure, voire un soutien financier à la 2ème conférence sur la biodiversité dans le bassin du Congo (2021) consacrée aux zoonoses (CEBioS, MRAC, ITG,...)
- Permettre à Enabel la mise en œuvre accélérée d'un portefeuille thématique sur l'environnement, en mettant l'accent sur la relance verte
- Sur le long terme, un cadre stratégique commun ayant pour thème « *Résilience de l'eau, des forêts et des autres écosystèmes comme condition préalable à la justice sociale, au développement économique, à un climat stable et à la durabilité* » et regroupant plusieurs organisations pourrait voir le jour. Ce CSC prévu pour la période 2022-2026 participerait directement ou indirectement à l'atteinte de nombreux ODD et deviendrait un pôle d'expertise en matière d'écologie.

## **II. Pilier social**

### **3. Approche basée sur les droits et droits de l'homme**

#### **Défis clés :**

Le COVID-19 n'est pas seulement une urgence médicale, mais aussi une crise économique, sociale et humaine, qui peut rapidement se transformer en une crise des droits de l'homme. Le ralentissement économique ne confronte pas seulement des millions de personnes à une pauvreté et à des inégalités croissantes ; il est susceptible d'intensifier les causes profondes de la fragilité et d'exacerber les divisions politiques et les inégalités sociales, provoquant des tensions latentes dues aux différences ethniques, religieuses et socio-économiques pour aboutir à des conflits et des insurrections. Il existe également un risque que les groupes vulnérables ou défavorisés supportent de manière disproportionnée les conséquences socio-économiques pendant et après la pandémie et que leurs droits soient davantage compromis. Enfin, les régimes autoritaires pourraient profiter de la crise de COVID-19 pour restreindre davantage les droits des citoyens et de l'espace civil.

#### **Points d'attention :**

- 3.1. Le rôle de la société civile : risque d'utiliser la pandémie COVID-19 pour (encore) restreindre la liberté de mouvement des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme et des femmes.
- 3.2. Proportionnalité de l'intervention de l'État dans la surveillance et le suivi de la COVID-19 : les mesures prises doivent être proportionnées, non discriminatoires, y compris, dans le respect de l'État de droit, et conformes à la législation nationale et aux engagements internationaux, avec une attention particulière à l'intervention de l'État dans les conflits sociaux (préexistants et nouveaux).
- 3.3. Attention à l'action publique sur les entreprises : Les autorités publiques jouent un rôle crucial pour garantir le respect des droits de l'homme et de l'environnement par les entreprises. Ce secteur d'activité a une responsabilité majeure, tant en Europe que dans d'autres pays du monde, dans le respect des droits, la protection des personnes et l'élaboration d'un nouveau modèle post-COVID.
- 3.4. Droit à l'information (y compris accès au numérique) et à la liberté d'expression : les citoyens ont le droit d'être informés de manière adéquate et transparente sur le suivi et les mesures prises en ce qui concerne le COVID-19. Être attentif à toute tentative de censure ou de harcèlement des journalistes, des Organisations de la société civile (OSC), des militants, des défenseurs des droits de l'homme, des travailleurs de la santé ou de toute autre personne diffusant des informations relatives à la pandémie. Les gouvernements ne doivent pas empêcher l'accès à l'information et doivent informer tous les habitants du pays de la même manière, quel que soit leur lieu ou leur statut.



- 3.5. Attention aux personnes et groupes marginalisés et vulnérables : les groupes comprenant les enfants, les femmes, les LGBTI, les jeunes, les minorités ethniques, religieuses ou culturelles, les personnes handicapées, les personnes vivant dans l'extrême pauvreté ou d'autres groupes vulnérables dans un contexte spécifique risquent d'être doublement touchés.
- 3.6. Utilisation de la situation d'urgence dans le cadre de la COVID pour contourner les restrictions qui empêchent la corruption.
- 3.7. Attention portée au personnel de santé qui fait l'objet de discrimination ou d'intimidation en raison de la proximité quotidienne du virus dans les hôpitaux.
- 3.8. Attention à la flexibilité et à l'appropriation : les véritables contours de la crise ne sont pas encore suffisamment clairs. Un financement flexible est donc nécessaire. Les mécanismes permettant de définir avec précision les besoins locaux et les actions de suivi sont plus efficaces dans le cadre d'un dialogue continu avec la société civile.

### **Action mise en œuvre :**

Soutien financier supplémentaire pour l'OHCHR. Le rôle de l'OHCHR est de sensibiliser à la protection des droits de l'homme au sein du système des Nations unies. L'OHCHR devrait attirer l'attention sur le respect de la liberté d'expression et d'association pendant et après la pandémie de COVID-19, et sur la proportionnalité de l'action gouvernementale. L'OHCHR peut également surveiller la situation des droits de l'homme dans des pays partenaires spécifiques. Un soutien supplémentaire peut être fourni dans les pays partenaires où l'OHCHR dispose d'un bureau national ou pour des opérations régionales, et en fonction des besoins de l'OHCHR.

### **Autres pistes possibles à explorer :**

- Soutien aux OSC belges ou internationales pour un financement réorienté dans le cadre des fonds existants pour des niches spécifiques afin de soutenir les groupes vulnérables ou défavorisés pendant et après la pandémie.
- Soutien aux ONG internationales travaillant sur la transparence des pouvoirs publics, en particulier sur la proportionnalité de l'action publique pendant et après la pandémie (TRIAL, Transparency International).
- Soutenir les organisations internationales non gouvernementales travaillant sur la lutte contre la corruption et les organisations travaillant sur une meilleure gestion des recettes publiques.

## **4. Santé et droits sexuels et reproductifs (SRHR)**

### **Défis clés :**

Le confinement imposé dans de nombreux pays a ses conséquences - une réduction estimée jusqu'à 80% - sur l'accès aux services de la Santé et droits sexuels et reproductifs (SRHR). Les services affectés comprennent entre-autres le planning familial, l'avortement/soins post-avortement, soins maternels (prénatal, accouchement, post-natal). Nos partenaires rapportent aussi la peur des femmes et des filles de contracter le COVID-19 si elles se rendent dans les structures de santé. Il faut donc prendre des mesures pour garantir à la fois la protection des usagers et du personnel de santé et gagner la confiance. Le confinement imposé dans de nombreux pays exacerbe les inégalités notamment au niveau de l'égalité des genres. Il provoque une augmentation de la violence basée sur le genre.

### **Points d'attention :**

- 4.1. Assurer la continuité des services SRHR en garantissant qu'ils soient isolés de la réponse COVID-19; y compris une meilleure gestion des restrictions de transport/mobilité du personnel soignant et de femmes et jeunes afin d'assurer l'accès aux produits contraceptifs et autres services de santé reproductive<sup>iv</sup>.
- 4.2. Garantir l'accès à la contraception afin d'éviter les grossesses non désirées et afin de réduire les risques d'avortement, exacerbés par les déscolarisation liées au COVID-19 (information, promotion et soutien à l'approvisionnement en produits de contraception moderne, renforcement des capacités nationales et locales).



- 4.3. Porter une attention particulière à la problématique des violences basées sur le genre, tant au niveau de la prévention qu'au niveau de la réponse en soutenant les services intégrés. Il convient à la fois d'assurer la continuité des services d'accueil des victimes des violences basées sur le genre et de développer de nouvelles modalités d'aide.
- 4.4. Soutenir une communication sur les risques liés au COVID-19 et les mesures de prévention afin de diffuser les bonnes pratiques, gagner la confiance, offrir un service approprié (campagnes d'information et de sensibilisation via la radio, télévision, moyens numériques, ...), tout en garantissant l'accès à ces technologies par les femmes, les filles et les plus démunis.
- 4.5. Soutenir des activités qui appuient l'engagement des femmes, des jeunes et des communautés afin d'assurer la durabilité des résultats. Impliquer les femmes et les jeunes dans les décisions, la planification de la réponse et dans sa mise en œuvre tant au niveau de la santé sexuelle et reproductive qu'au niveau de la réponse à la problématique de la violence basée sur le genre.
- 4.6. Valoriser les jeunes, en tant qu'acteurs de changement, dans la promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs et la mise en place de nouveaux de moyens numériques.

## **Actions mise en œuvre :**

### Dans le domaine de l'aide humanitaire

- soutenir la prise en compte de la santé et des droits sexuels et reproductifs y compris la problématique de la violence basée sur le genre dans la réponse au COVID-19 préparée par OCHA, le mouvement de la Croix Rouge, etc.
- veiller à ce que la santé et les droits sexuels et reproductifs soient pris en compte dans les plans et programmes financés par les fonds humanitaires globaux (CERF) et au niveau des pays, du moins pour les fonds auxquels l'aide humanitaire belge contribue.

### Dans le domaine du renforcement des systèmes de santé - action à court et moyen terme

- Continuer le soutien à l'approvisionnement en produits de contraception moderne dans les pays les plus pauvres et en veillant à l'accès pour les plus vulnérables- par un renouvellement de la contribution belge à l'UNFPA Supplies en 2020.
- Renouveler le support à la Support Unit de She Decides, afin de soutenir son action de (1) mobilisation de la société civile locale, (2) plaidoyer pour faire bouger les normes et (3) les levées de fonds pour les programmes de SRHR sur le terrain. She Decides développe la communication numérique et des formations en ligne afin de soutenir les membres actifs sur le terrain dans de nombreux pays.
- Prolonger le programme de lutte contre les violences sexuelles (PLVS) mené par Enabel en RDC

### Au niveau de la coordination internationale,

- o continuer à promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs et éviter les régressions, notamment à travers des réseaux 'like-minded' à la fois au niveau Européen et international (réseau Nexus).

## **Pistes possibles à explorer**

### Dans le domaine du renforcement des systèmes de santé - action à court et moyen terme

- Répondre positivement aux demandes d'adaptation des programmes SRHR en cours notamment ceux mis en œuvre par IPPF afin de mieux répondre aux défis du COVID-19 et d'assurer la protection du personnel de santé.
- Soutenir le travail de nos partenaires (multilatéraux, bilatéraux et ONG) dans le domaine de la prévention de la violence basée sur le genre et dans la mise en œuvre d'une réponse appropriée en santé, aide psycho-sociale, lutte contre l'impunité (adaptation des programmes en tenant compte du contexte) et répondre aux besoins d'adaptation des programmes.
- Mobiliser des financements via la « consolidation de la société » - pour contribuer à la réponse COVID-19 en prenant en compte la santé et les droits sexuels et reproductifs;





- Soutenir le travail de nos partenaires (multilatéral, gouvernemental, indirect) dans le domaine de la prévention de la violence et de la réponse appropriée en santé, aide psychologique, et lutte contre l'impunité (adaptation des programmes en tenant compte du contexte), ainsi que la prise en compte de SRHR dans la réponse au COVID-19 à court et moyen terme ;

## 5. Protection sociale et travail décent

### **Défis clés :**

Afin d'atténuer les effets de la crise du COVID-19 et de soutenir l'emploi et de bonnes conditions de travail, notamment d'un point de vue sanitaire, ainsi que les revenus des entreprises et des travailleurs, y compris ceux du secteur informel, l'agenda du Travail décent peut être promu avec un focus sur le pilier de la protection sociale. Dans le contexte actuel, la nécessité de disposer d'une protection sociale universelle n'a jamais été plus évidente et urgente. Soutenir et investir dans la protection sociale en renforçant les systèmes de protection sociale nationaux contribueront notamment à garantir l'accès aux soins de santé tout en soutenant la sécurité de l'emploi, des conditions de travail et des revenus des personnes les plus touchées et ainsi de diminuer l'impact de la crise. Les crises précédentes ont en effet confirmé le rôle vital de la protection sociale en tant que stabilisateur socio-économique et en tant qu'instrument de résilience. La protection sociale est un investissement dans les hommes et les femmes leur donnant la capacité de s'adapter aux changements de l'économie et du marché du travail. Les systèmes de sécurité sociale agissent en tant qu'amortisseurs sociaux et économiques automatiques et contribuent à stimuler la demande globale en période de crise et au-delà, ainsi qu'à favoriser la transition vers une économie plus inclusive et durable.

### **Points d'attention :**

- 5.1. Garantir aux individus la sécurité de revenu et l'accès effectif à la protection sociale, notamment aux soins de santé pour renforcer la résilience des populations dans le cadre de la gestion de la crise actuelle du COVID-19 et en vue des chocs futurs.
- 5.2. Viser à renforcer et à étendre les systèmes de protection sociale des pays partenaires pour tendre vers une protection sociale universelle. Il s'agit de contribuer au renforcement des capacités de l'Etat, des organisations locales et des acteurs sociaux qui exercent des missions de service public en protection sociale.
- 5.3. Une attention spécifique devrait être accordée à :
  - l'accès aux soins de santé publique et de qualité (y compris l'accès financier) ;
  - l'intégration des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle au sein des systèmes de protection sociale ainsi qu'au travail domestique et de soins non-rémunérés qui pèsent majoritairement sur les femmes ;
  - la protection sociale et le respect des droits fondamentaux des travailleurs et un salaire digne ;
  - l'importance du dialogue social et l'implication d'organisations représentatives des bénéficiaires dans l'établissement, l'extension et la gestion des systèmes de protection sociale ;
  - l'accès pour les travailleurs au matériel et dispositifs de prévention des problèmes de santé sur les lieux de travail ;
  - l'aide aux personnes particulièrement vulnérables à la crise et le respect de la non-discrimination (de classe, sociale..) ;
  - le rôle et la responsabilité des entreprises.



## **Action mise en œuvre :**

- Soutenir le travail de l'OIT à travers le **financement du Programme Phare de l'OIT** sur les socles de protection sociale en vue de créer les bases d'une protection sociale universelle. Le financement sera orienté spécifiquement vers le Sénégal et le Burkina Faso.
- Continuer et tirer les leçons du soutien via l'aide non gouvernementale (CSC Travail décent). Adapter les programmes si demandé par les acteurs.

## **Autres pistes possibles à explorer :**

-Allouer des fonds additionnels à la protection sociale pour répondre à la crise et contribuer à la résilience, en promouvant la coordination entre les partenaires de développement et les partenaires humanitaires :

- o Via l'aide multilatérale : la Belgique pourrait aussi soutenir la création d'un Fonds mondial de protection sociale, en vue de renforcer les systèmes de protection sociale dans les pays les plus pauvres grâce à des mécanismes de solidarité internationale<sup>v</sup>.
  - o Via l'aide gouvernementale en intégrant le travail décent et la protection sociale dans les programmes avec nos pays partenaires. Avec les récents portefeuilles bilatéraux qui coiffent le développement du secteur privé et la santé via *She Decides*, la coopération bilatérale est bien placée pour y ancrer la protection sociale via les assurances maladies universelles, qui concernent aussi toutes les femmes en âge de procréation qui ont besoin de soins, et via la responsabilité du secteur privé pour la protection sociale de ses travailleurs.
  - o Via l'aide non gouvernementale (ACNG et leurs partenaires locaux) au moyen des prochains programmes quinquennaux des acteurs spécialisés dans le thème prioritaire du travail décent et de la protection sociale, en ce compris la couverture de santé universelle.
  - o Via l'aide humanitaire : en soutenant quand approprié le lien entre transferts monétaires et protection sociale dans les situations de crise humanitaire, en ligne avec la note "*Increasing links between humanitarian cash and social protection for an effective response to the COVID-19 pandemic*" à laquelle la Belgique s'est joint.
- Valoriser et appuyer l'expertise technique belge existante en matière de protection sociale
- o en finançant et en renforçant le réseau Belincosoc (Belgian International Cooperation on Social Protection) qui regroupe l'expertise belge en matière de protection sociale et facilite la coopération internationale dans ce domaine. Belincosoc a conclu un accord de coopération avec Enabel ;
  - o en appuyant et renforçant également le réseau Européen Socieux+ situé au sein des bâtiments du SPF Sécurité Sociale, offrant de l'expertise axée sur la demande, pour lesquels la demande dépasse de loin la capacité actuellement disponible ;
  - o en valorisant l'expertise du « Dialogue belge sur la protection sociale universelle » afin d'appuyer la qualité, le financement et la complémentarité d'interventions en faveur de la protection sociale dans le cadre des différents canaux de financements de la DGD ;
  - o en valorisant l'expertise complémentaire des 9 OSC du Cadre Stratégique Commun thématique *Travail décent* en vue du renforcement des capacités de leurs partenaires locaux dans le Sud œuvrant tous ensemble pour promouvoir l'Agenda du Travail Décent et la protection sociale aux niveaux local, national et régional.
  - o en valorisant l'expertise complémentaire de différentes OSC qui sont actives dans le domaine des systèmes de santé et leurs financements, y compris l'Assurance Maladie.
  - o soutenir la formation en matière de protection sociale des cadres des pays partenaires, les institutions universitaires pouvant coopérer avec les autres acteurs concernés.
  - o Promouvoir la recherche sur l'impact de la pandémie COVID-19 sur le tissu social, sur les systèmes existants de protection sociale formelle ou sur la protection sociale informelle. Quelles leçons pouvons-nous tirer pour l'avenir ?
  - o Appuyer les partenaires belges qui adaptent leurs programmes sous pression du COVID pour renforcer la protection sociale.



## 6. Education

### **Défis – clés :**

Plus de 180 pays ont décidé de fermer les écoles pour enrayer la propagation du virus et ont mis en place des mesures de confinement qui privent les enfants et les jeunes d'un accès non seulement à l'école mais malheureusement souvent aussi à l'éducation.

Ces mesures ont des conséquences sur la continuité des apprentissages mais aussi sur toute une série d'aspects liés au développement harmonieux des enfants et des adolescents (nutrition, santé, santé mentale...) et constituent un risque pour celles et ceux en situation plus vulnérable d'interrompre définitivement leur scolarité. Il y a en effet aussi des conséquences sur les autres services rendus au sein des écoles (cantines fermées, services de médecine scolaire interrompus, accès à l'eau courante et aux apprentissages des gestes d'hygiène dans le cadre scolaire, ...).

La crise du COVID-19 risque de creuser les inégalités face à l'Education. Face à l'interruption soudaine des cours, environ deux tiers des pays ont opté pour un enseignement à distance. Celui-ci ne concerne cependant que 30% des pays à faibles revenus. Cette solution n'est pas toujours efficace en raison d'un manque d'accessibilité aux outils numériques. Pour les élèves qui présentent un handicap, ces techniques alternatives doivent être adaptées. La situation est particulièrement préoccupante pour les jeunes filles. Elles sont plus exposées aux violences liées à leur âge et à leur sexe (travail forcé ou tâches domestiques trop lourdes, violence familiale, grossesses non-désirées, mariages forcés,...) et à un risque d'abandon scolaire. La crise actuelle aura un impact significatif sur l'économie (locale, nationale, globale). Celui-ci se traduira par des besoins en compétence changeants et nouveaux, auxquels les systèmes éducatifs devront répondre.

### **Points d'attention :**

- 6.1. Appliquer les principes de l'Education de crise, en ce compris la consultation des populations locales, et rouvrir les établissements scolaires de façon sûre, sensible au genre et *child friendly*.
- 6.2. Investir dans le développement des techniques d'enseignement à distance en les rendant accessibles au plus grand nombre suivant le principe du « leave no one behind », avec une attention particulière aux élèves présentant un handicap, aux minorités ethniques et aux groupes ruraux.
- 6.3. Organiser des formations spécifiques aux professeurs.
- 6.4. Plaider auprès des autorités nationales pour le maintien des salaires des enseignants, de l'ouverture des bâtiments scolaires pour, dans le respect des règles sanitaires, permettre aux écoles de continuer à exercer d'autres fonctions : lieu de distribution de repas ou de bons alimentaires, suivi médical, sensibilisation et information, soutien psychologique, accès aux formations à la vie relationnelle, affective et sexuelle ...
- 6.5. Veiller à ce que les risques accrus de violences et d'abandon scolaires auxquels sont exposées les jeunes filles en temps de crise soient pris en compte dans les programmes et projets mis en œuvre.
- 6.6. Soutenir la mise à disposition aux écoles de matériel sanitaire permettant de respecter les règles de santé.
- 6.7. Stimuler une analyse et un dialogue entre le gouvernement, les enseignants et les jeunes en vue de solutions à court terme et d'une éducation future : quelles capacités se sont avérées nécessaires (y a-t-il une pénurie), quelles compétences peuvent et ne peuvent pas être renforcées par la « télé-éducation », de quoi les enfants/les jeunes/les enseignants/les institutions éducatives ont-ils besoin en temps de crise ? De quelles compétences et valeurs avons-nous besoin en tant que société ?
- 6.8. Poursuivre et renforcer la digitalisation des services scolaires, notamment dans les programmes de la coopération gouvernementale d'Enabel et dans les programmes de la coopération non gouvernementale.
- 6.9. Faire de l'éducation des filles, dès le plus jeune âge, une priorité pour renforcer la résilience des communautés.



## **Actions mises en œuvre :**

- Poursuivre l'engagement de la Belgique à travers des partenariats globaux tels que le GPE (Global Partnership for Education) l'UNICEF, l'UNESCO (core funding).
- Répondre aux demandes d'adaptation des programmes de la coopération non-gouvernementale en matière d'Éducation des acteurs institutionnels et des organisations de la société civile (en encourageant la continuité des programmes 2017-2021, rappelant les flexibilités du cadre réglementaire et entamer dès 2020 un dialogue avec les acteurs de l'éducation sur leur future programmation 2022-2026 dans le cadre de leur droit d'initiative) ;
- Promouvoir l'échange d'information avec et entre les différents acteurs financés dans le secteur de l'Éducation, notamment à travers Educaid, pour encourager le développement d'activités spécifiques en réponse à cette situation inédite et valoriser/capitaliser leur expérience acquise dans la crise.

## **7. Agriculture, sécurité alimentaire et nutrition**

### **Défis clés :**

La pandémie COVID-19 aura des effets à long terme sur la sécurité alimentaire en raison des multiples perturbations des systèmes alimentaires. Alors que l'impact de la pandémie sur les systèmes alimentaires se fera sentir à l'échelle mondiale, les 820 millions de personnes actuellement en situation d'insécurité alimentaire seront touchées de manière disproportionnée et parmi celles-ci, les 135 millions de personnes souffrant actuellement d'une insécurité alimentaire aiguë sont les plus susceptibles de subir des conséquences extrêmes. La pandémie COVID-19 affecte l'ensemble du système alimentaire. Les restrictions de circulation à l'intérieur des pays et entre ceux-ci entravent les services logistiques liés à l'alimentation, perturbent des chaînes d'approvisionnement alimentaire entières et affectent la disponibilité des denrées alimentaires. Les répercussions sur les déplacements des travailleurs agricoles et des petits producteurs alimentaires (y compris les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs) ainsi que sur la fourniture d'intrants et de services de vulgarisation, poseront bientôt des problèmes critiques pour la production alimentaire, compromettant ainsi la sécurité alimentaire de tous et frappant particulièrement durement les personnes vivant dans les pays les plus pauvres. Comme la pandémie ralentit les économies, l'accès à une alimentation diversifiée et nutritive sera affecté par la réduction des revenus, la perte d'emplois, l'augmentation des prix des denrées alimentaires ainsi que la disponibilité des aliments sur les marchés locaux. La crise de COVID-19 a donc une influence négative sur une situation déjà extrêmement problématique, et aura des conséquences sur la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité des aliments, entraînant une nouvelle fragilisation des ménages déjà extrêmement vulnérables. En outre, certaines mesures prises par les gouvernements locaux en réponse à la pandémie se révèlent être perturbatrices en ce qui concerne les migrations saisonnières, les mouvements pastoraux et l'accès aux terres agricoles et à l'eau.

### **Points d'attention :**

- 7.1. Répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables, y compris les jeunes enfants, les femmes et les filles : renforcer et rendre plus accessible l'aide alimentaire d'urgence, les interventions en matière de nutrition et les filets de sécurité.
- 7.2. Renforcer et étendre les systèmes de protection sociale : L'accès à la nourriture devra être stabilisé en soutenant les revenus et le pouvoir d'achat des plus vulnérables qui sont touchés ou fortement exposés au COVID.
- 7.3. Aider les petits producteurs de denrées alimentaires à améliorer leur productivité et à commercialiser leurs produits (denrées alimentaires et animaux vivants) : permettre un accès au crédit et aux intrants tels que les semences, les aliments pour animaux et les engrais qui soient adaptés aux besoins des hommes et des femmes, fournir des conseils et des services appropriés au niveau local en matière d'accès aux intrants, d'informations sur les marchés, de services vétérinaires et de moyens de stockage, de transport et de transformation faciles à mettre en œuvre



- 7.4. Maintenir et soutenir le fonctionnement continu des marchés alimentaires locaux et, le cas échéant, régionaux, des chaînes de valeur alimentaires et des systèmes agroalimentaires durables, afin de contribuer à la fois à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance des populations des zones rurales, en garantissant des conditions de travail sûres et équitables aux travailleurs du secteur informel, en particulier aux femmes et aux jeunes filles. Renforcer les circuits de production courts existant au niveau local.
- 7.5. Intégrer la nutrition dans la réponse COVID-19 et promouvoir/soutenir l'accès aux aliments nutritifs : Veiller à ce que les réponses à la COVID-19 abordent la nutrition dans le cadre d'une approche globale et multisectorielle, en accordant une attention particulière à la nutrition des nourrissons et des jeunes enfants, à la sécurité alimentaire, à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH), à l'égalité des sexes et à la protection sociale.
- 7.6. Soutenir les approches innovantes basées sur la numérisation et les applications, en accordant une attention particulière aux femmes.
- 7.7. Soutenir l'amélioration de la logistique et des capacités de stockage.
- 7.8. Soutenir la transformation à long terme des systèmes alimentaires d'une manière durable et résistante, sur la base de principes agro-écologiques : La pandémie actuelle offre la possibilité de déclencher un changement de paradigme dans la manière dont les aliments sont produits, transformés, distribués et consommés dans le monde.
- 7.9. Soutenir des mesures de protection efficaces pour l'accès des petits exploitants agricoles à la terre
- 7.10. Soutenir la conservation et la protection actives des semences et des cultures locales et renforcer les connaissances et les capacités traditionnelles.

### **Action mise en œuvre :**

- Le soutien de la coopération belge aux organisations multilatérales partenaires dans ce domaine, notamment la FAO et aux nombreuses organisations de la société civile actives dans ce secteur reste particulièrement pertinent, mais doit parfois s'adapter au niveau des stratégies et/ou des activités. Il est important d'examiner ces adaptations avec la flexibilité nécessaire et surtout d'en tirer les leçons.
- Dans le cadre de la coopération gouvernementale (selon les pays où ce secteur est inclus dans les programmes/portefeuilles pays), Enabel agit sur 3 axes à court terme: 1) soutenir la logistique clé pour maintenir en vie les chaînes de valeur alimentaire ; 2) soutenir le secteur agricole, y compris les PME agroalimentaires, pour qu'elles continuent à produire des aliments nutritifs, notamment pour les marchés locaux ; 3) soutenir le gouvernement dans l'élaboration d'un cadre réglementaire et politique favorable.

### **Pistes possibles à explorer :**

#### Court terme

- Veiller à ce que les besoins alimentaires et nutritionnels des populations vulnérables, y compris les jeunes enfants, les femmes et les filles, soient satisfaits par i) le renforcement et l'amélioration de l'accès aux systèmes de protection sociale, ii) l'augmentation du financement de l'aide alimentaire d'urgence et la promotion du lien entre l'aide humanitaire et le développement en exploitant la sécurité régionale, la production alimentaire et le développement des chaînes alimentaires, iii) la lutte contre la hausse des prix des denrées de base / les traités ou accords commerciaux mettant en danger l'approvisionnement alimentaire des personnes vulnérables. IV) mettre l'accent sur les circuits courts locaux et les renforcer.
- Adapter les programmes en cours qui travaillent sur les chaînes de valeur dans le secteur agroalimentaire, en soutenant les actions qui contribuent à maintenir les chaînes de valeur alimentaires : i) en veillant à ce que les agriculteurs puissent continuer à produire grâce à l'accès aux intrants, aux financements et aux mesures de stimulation et à la main-d'œuvre ; ii) en renforçant les capacités locales de transformation et de stockage pour éviter les pertes de denrées alimentaires ; iii) en améliorant l'accès à l'information sur les conditions du marché ; iv) en soutenant les mécanismes de vente alternatifs (commerce électronique reliant les producteurs et les consommateurs, circuits courts. ) ; v) en aidant les petits producteurs de denrées alimentaires,



les travailleurs (informels) et les PME du secteur agroalimentaire à fonctionner de manière sûre et hygiénique, vi) en débloquant et maintenant des financements pour les agriculteurs et les entreprises, en particulier celles dirigées par des femmes (Enabel/NGA), vii) en continuant à soutenir les agriculteurs qui produisent de manière durable.

- Veiller à ce que les considérations nutritionnelles soient prises en compte dans les actions sectorielles.
- Renforcer les organisations d'agriculteurs.
- Soutenir la recherche : analyser les impacts de la pandémie COVID-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la pauvreté et le développement au niveau national et mondial. Guider / contribuer aux réponses potentielles (basées sur des preuves) au niveau des pays (CGIAR, HLPE-CFS)
- Privilégier autant que possible les réponses locales aux problèmes nutritionnels et rendre les financements facilement et directement accessibles aux ONG locales et internationales (y compris les organisations de femmes), car ces acteurs sont les mieux placés pour identifier les besoins locaux des populations les plus vulnérables et agir comme acteurs du changement.

### Moyen et long-terme

- Soutenir la transition vers un secteur agricole et un système alimentaire plus résilients et durables par la promotion de la transformation agro-écologique. Plusieurs ONG belges (TRIAS, SOS Faim, Rikolto, Oxfam,...) ont une longue expérience et sont internationalement reconnues pour leur expertise dans ce domaine. Promouvoir le dialogue multi-acteurs avec ces acteurs afin de stimuler l'apprentissage collectif.
- Soutenir des solutions innovantes tout au long de la chaîne de valeur, y compris le stockage et la transformation, en particulier des cultures périssables comme les fruits, les légumes, le poisson, la viande et les produits laitiers, afin de réduire les pertes de récoltes après la récolte et d'améliorer les possibilités d'emploi pour les jeunes.
- Assurer la cohérence entre les accords internationaux et les besoins et efforts locaux.

## **8. Water, sanitation and hygiene (WASH)**

### **Défis clés :**

Le nettoyage des mains et le maintien d'une bonne hygiène peuvent réduire la transmission du virus COVID-19 et aider les gens à rester en bonne santé. Pour cela, il faut avoir accès à des services d'eau et d'assainissement fiables et suffisants, non seulement à domicile, mais aussi, et c'est essentiel, dans les établissements de santé. En moyenne, 4 personnes sur 10 dans le monde n'ont pas accès à l'eau, à l'assainissement et aux services d'hygiène, et la pratique du lavage des mains aux moments clés n'est pas très répandue. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée en raison de la division du travail liée au sexe.

### **Points d'attention:**

- 8.1. Placer l'égalité, l'inclusion et les droits au centre d'une réponse COVID-19 sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène.
- 8.2. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les mesures d'enfermement du COVID-19. Avec l'épidémie, les femmes et les filles ont accru leur rôle en matière d'hygiène et de soins, notamment pour assurer l'approvisionnement en eau pour le lavage des mains et les latrines. Le confinement affecte la capacité des femmes et des jeunes filles à gérer leurs menstruations, ce qui est compromis dans les communautés et les ménages dans un contexte de confinement.
- 8.3. De nombreuses collectivités locales - responsables des services d'eau et d'assainissement dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire - n'ont pas les capacités financières ni humaines nécessaires pour assurer les services d'eau et d'assainissement (à long terme).
- 8.4. Identifier les initiatives des communautés locales pour combattre le COVID-19 qui sont de bonnes pratiques et utiles à copier pour d'autres communautés ou qui peuvent être étendues à un niveau plus large.



- 8.5. Financement : Les niveaux actuels de financement des services d'eau et d'assainissement sont insuffisants pour répondre aux SDG, qui exigent des améliorations à la fois des services d'eau et d'assainissement et des services de santé, mais s'ils étaient réalisés, ils offriraient une certaine protection contre de futures crises sanitaires similaires.
- 8.6. Fournir des points d'accès à l'eau/des kiosques d'eau communautaires rapides (y compris la fourniture de savon) dans les zones urbaines et rurales non desservies, et pour les centres médicaux et les écoles non desservies. Cela pourrait inclure : (i) la fourniture et l'exploitation de stations compactes de traitement de l'eau ; (ii) la construction et l'exploitation de points d'eau et d'installations sanitaires pour fournir de l'eau dans des points stratégiques urbains ou ruraux ; et/ou (iii) la fourniture et l'exploitation de camions pour la livraison de l'eau et de camions citernes, y compris un stockage adéquat de l'eau pour les opérateurs de services.
- 8.7. Long terme :
- 8.7.1. Investir dans la sécurité de l'eau à long terme et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Améliorer l'accès équitable à des services d'eau et d'assainissement adéquats, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et de celles qui se trouvent dans des situations vulnérables. Utiliser les applications technologiques possibles pour fournir des points d'eau salubre accessibles à la population locale.
- 8.7.2. Soutenir la gestion optimale des services WASH et de leurs fournisseurs : assurer une gestion durable et des ressources financières pour entretenir les infrastructures. Cela nécessite également le renforcement des capacités des gestionnaires des services de distribution d'eau (secteurs public et privé) en matière de gestion des risques (notamment de pandémie)

### **Action mise en œuvre :**

- Continuer et tirer les leçons des programmes de la coopération non-gouvernementale et d'aide humanitaire dans ce domaine.
- Adapter les programmes des acteurs non-gouvernementaux qui en font la demande pour augmenter les activités de prévention financées dans ce domaine.

### **Pistes possibles à explorer :**

Court terme

- Fournir un financement et une assistance technique rapides et flexibles. Ces investissements devraient concentrer les efforts des gouvernements pour étendre les services d'eau et d'assainissement, y compris aux établissements de soins de santé, et promouvoir une bonne hygiène.
- Promouvoir/améliorer les comportements de lavage des mains, l'hygiène alimentaire et les pratiques d'approvisionnement en eau potable : Soutenir les programmes de changement de comportement (Croix-Rouge, OMS, UNICEF, ONG, organisations locales...) et les praticiens WASH (y compris le personnel des gouvernements locaux, le personnel de santé et les travailleurs communautaires) pour appliquer les lignes directrices de l'OMS

## **III. Pilier économique**

### **9. Soutien macro-économique et Développement du Secteur privé.**

#### **Défis clés :**

En raison de l'impact économique de la crise COVID19, la situation de la dette des PMA devrait continuer à se détériorer à un rythme accéléré. C'est pourquoi le FMI et la Banque mondiale - bien que cela soit statutairement difficile pour eux - ont répondu à l'appel lancé par le G20 lors de la réunion de printemps pour reporter le service de la dette bilatérale de ces pays jusqu'en mars 2021.



Vu qu'ils ont une capacité fiscale limitée, les gouvernements africains sont confrontés à des défis importants. Les gouvernements devront anticiper et se préparer à la « nouvelle normalité » de l'après-crise. L'impact ne sera pas uniforme et les conséquences seront propres à chaque secteur. Pour cette raison et d'un point de vue économique, les gouvernements doivent anticiper l'impact sur leur économie et proposer un plan de relance à court terme pour maintenir la stabilité financière et aider les entreprises à survivre à la crise, en particulier celles des secteurs stratégiques.

Au niveau des petites et moyennes entreprises, on note un accès limité aux financements exacerbé en période de crise, un besoin d'aide à la transformation de l'outil et à l'adaptation du personnel à un environnement du travail modifié par la présence du COVID-19, ainsi qu'une diminution des rentrées financières liées à la diminution de la vente des produits sur les marchés.

Les inégalités de genre quant à l'accès aux financements, aux marchés et plus largement à l'entrepreneuriat sont renforcées par cette crise et les diverses mesures de confinement.

### **Points d'attention :**

- 9.1. Inscrire au niveau macro-économique la réponse de la Belgique dans une approche multilatérale et européenne coordonnée<sup>vi</sup>, reconnaissant le lead des Institutions de Bretton Woods dans ce domaine;
- 9.2. Soutenir les petits entrepreneurs et les coopératives en apportant un soutien à l'adaptation des outils économiques pour faire face à un environnement des affaires impacté par le COVID-19 ;
- 9.3. Appuyer une digitalisation accrue des processus au sein des petites et moyennes entreprises ;
- 9.4. La politique de relance post-COVID-19 devrait être qualitative et ne pas viser uniquement à reconstruire l'économie. Elle doit en même temps faire face aux défis climatiques et environnementaux, y compris la perte de biodiversité, à moyen et long terme. Les énormes investissements et les mesures de relance nécessaires pour que l'économie se remette de la crise actuelle offrent une occasion unique de catalyser la transition écologique et les investissements massifs nécessaires pour y parvenir. Les entités publiques et privées devront assurer la résilience de l'éducation et de la formation à tous les niveaux afin d'anticiper le fossé qui risque d'apparaître dans l'expertise locale cruciale, nécessaire pour garantir non seulement la stabilisation, mais aussi la poursuite du développement socioéconomique.
- 9.5. De la même manière, les investissements massifs destinés à relancer l'économie et le secteur privé doivent absolument être des catalyseurs du développement de systèmes plus égalitaires en matière de genre.
- 9.6. Promouvoir des conditions de travail décentes et l'égalité de genre dans les industries impliquées/actives lors de la réponse COVID-19, y compris à travers un soutien accru à l'entrepreneuriat féminin.

### **Actions mises en œuvre :**

- Créer un fonds d'urgence géré par BIO pour alimenter ses clients, intermédiaires financiers locaux, afin de pouvoir octroyer les crédits demandés par les MPME pour faire face à la crise ;
- Participer activement aux discussions stratégiques et techniques sur la réaffectation des fonds européens de garanties pour les EDFI, notamment Bio ;
- Octroyer un budget supplémentaire au Business Partnership Facility, afin de lancer un appel spécifique COVID-19 pour que les MPME puissent investir dans des outils de production durables adaptés à un environnement modifié par le COVID-19 ;
- Avancer d'une année notre contribution à l'IDA 19 pour donner à la Banque mondiale la flexibilité nécessaire dans l'adaptation de sa réponse. Notre réponse à la pandémie dans le contexte multilatéral est donc conforme à l'approche définie par nos partenaires multilatéraux. En ce qui concerne la Banque mondiale, l'approche COVID-19 consiste donc,





dans une première phase, à fournir une aide d'urgence aux systèmes de santé nationaux des pays qui en ont besoin et, dans une seconde phase, à aider les entreprises et leurs employés à réduire l'impact économique et social de la propagation de COVID-19<sup>vii</sup>.

- La proposition du FMI et de la Banque mondiale de moratoire temporaire sur le remboursement de la dette est soutenue par notre pays comme une première forme de pontage de liquidités pour les PMA en situation difficile (voir papier séparé – position belge sur la dette – coordonné par le SPF Finances).

## **Pistes possibles :**

### Au niveau macro-économique

- Les représentants belges au sein des conseils d'administration des banques multilatérales de développement feront pression pour l'intégration des principes et des préoccupations décrits ci-dessus.
- Soutenir Enabel dans son travail avec les gouvernements africains pour soutenir la préparation et la mise en œuvre de la reprise en veillant à créer une plus grande résilience pour les crises futures. En s'appuyant sur les portefeuilles en cours, Enabel a les moyens de
  - Appuyer le gouvernement dans l'évaluation et l'anticipation des répercussions économiques directes et indirectes du COVID-19.
  - Collaborer avec les autorités à la consolidation du secteur privé par le biais du renforcement des capacités des organisations intermédiaires et des fédérations sectorielles, qui peuvent, à leur tour, aider les entreprises locales à développer de nouveaux modèles commerciaux durables.
  - Travailler avec les autorités pour trouver des emplois alternatifs (ou modalités alternatives) pour les demandeur·euses d'emploi en recourant à la main-d'œuvre actuellement au chômage pour, à la fois, créer de l'emploi et aider à résoudre la problématique du changement climatique mondial et local.
  - Travailler avec les autorités pour trouver des moyens d'engager leur diaspora dans des partenariats avec des entreprises locales (*joint-ventures*).

### Au niveau des petites et moyennes entreprises

- Développer des analyses de risques permettant d'adapter des subsides existants pour faire face à la période de crise mais continuer les activités quand c'est possible (par exemple, programme Wehubit) ;
- Poursuivre le travail d'Enabel qui soutient les entreprises locales et les startups dans les pays afin de stimuler les économies locales et de susciter des solutions innovantes
  - Soutenir les solutions apportées par le secteur privé pour garantir l'accès aux biens et services de base : eau, énergie, alimentation, produits sanitaires et de santé, etc.
  - Faciliter le dialogue entre les autorités et la scène dynamique des startups (numériques), mettre sur pied des plateformes (virtuelles ou physiques) pour la co-création de solutions agiles (par ex : accès à la distribution, aux marchés, rapports sur la violence sexiste).
  - Soutenir les mesures visant à renforcer la capacité des réseaux, y compris les mesures à court terme, afin de faciliter le travail, l'apprentissage et la socialisation à distance ainsi que l'accès à des informations précises.
  - Soutenir les autorités dans l'élaboration de plans de relance à court terme, comprenant, par exemple des mesures financières, pour les travailleur·euses, les agriculteur·rices et les entreprises en difficulté. Des services adaptés de développement des entreprises seront essentiels.
- Mettre en place un service d'assistance technique en ligne (programme Trade Development Centre) et plus généralement, transférer vers une digitalisation accrue des processus avec la mise en place d'outils numériques (The Shift).
- Les principes et préoccupations susmentionnés doivent également être pris en compte et encouragés dans le cadre du soutien aux PME. Plus que jamais, les conditions de durabilité doivent être liées aux mesures de soutien. Les avantages à court terme ne doivent en aucun cas compromettre les objectifs à long terme du développement durable.



## 10. Exploitation des ressources naturelles

### **Défis clés**

Les ressources naturelles ont le potentiel de conférer des avantages significatifs aux populations et d'améliorer les résultats du développement, elles peuvent également alimenter l'instabilité et la violence. En veillant à ce que les ressources naturelles contribuent au développement, à la stabilité et à la prospérité, l'Agenda 2030 et le SDG16 en particulier soulignent l'importance d'institutions efficaces, responsables et inclusives. La prévention de l'exploitation illégale des ressources naturelles et une meilleure gouvernance contribuent à améliorer les revenus de l'État et de la population et permettent au gouvernement de disposer d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour contrer les effets socio-économiques de la crise COVID. Cela inclut les autorités fiscales et d'audit qui peuvent développer des politiques fiscales et des systèmes solides et fiables de gestion des finances publiques. La transparence est la clé de ces efforts, ainsi que l'approche multipartite et les accords de coopération impliquant la société civile, le secteur privé, les gouvernements et les organisations régionales et internationales.

En ce qui concerne les effets de COVID-19, une attention particulière peut être accordée au secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM). Selon les premières conclusions, le secteur de l'ASM est particulièrement exposé aux effets négatifs de la crise COVID en raison des difficultés à vendre la production par les canaux légaux du marché à cause de l'interruption du commerce et de l'afflux de main-d'œuvre des zones urbaines. Un soutien spécial est nécessaire non seulement pour les services de santé publique, mais aussi pour améliorer les moyens de subsistance alternatifs des communautés d'ASM, y compris les femmes et les filles.

Cela comprend :

- l'atténuation des effets sur la santé,
- améliorer la formalisation et prévenir le commerce illicite grâce à des chaînes commerciales transparentes et responsables.
- atténuer les impacts économiques et la contribution au développement local en soutenant les coopératives et la production de moyens de subsistance alternatifs dans la communauté minière.
- atténuer les impacts sociaux sur les femmes et les personnes vulnérables.

### **Actions de mise en œuvre**

À cet égard, plusieurs initiatives des Nations Unies et des organisations internationales peuvent être soutenues et les réglementations de l'UE doivent être mises en œuvre, entre autres :

- L'EGPS de la Banque mondiale, avec un projet axé sur l'ASM.
- l'Initiative pour la transparence des industries extractives et ses normes évolutives en ce qui concerne les aspects sociaux et environnementaux.
- Le système de certification du processus de Kimberley.
- La mise en œuvre du règlement de l'UE sur les minéraux de la guerre (règlement UE 2017/821 plus connu sous le nom de 3TG) au 1er janvier 2021, basé sur les lignes directrices de l'OCDE sur la diligence raisonnable pour des chaînes d'approvisionnement responsables dans les zones touchées par des conflits et les zones à haut risque.
- Protocole contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs.

---

<sup>i</sup> La réponse de l'UE à la crise a été présentée dans la [communication sur la réponse globale de l'UE à la COVID-19](#), approuvée par les ministres de l'UE le 8 avril. Une note de communication commune a été lancée, appelant à une approche commune dans nos pays partenaires. Une enveloppe totale de plus de 20 milliards d'euros a été mise en place sur la base des financements réorientés existants et, à la suite d'une conférence internationale des donateurs le 4 mai sous la direction de l'UE, un effort mondial de 7,6 milliards a été consacré au développement d'un vaccin. Conformément aux principes belges, ces fonds seront gérés par l'OMS, l'OCHA et la CEPI. L'accent socio-économique de cette approche à plus long terme de Team Europe, se concentrera sur des amortisseurs face à un éventuel



choc macro-économique, un soutien approprié aux intermédiaires financiers, un mélange d'options de financement pour le secteur public et privé. Il s'agit également d'assurer un cadre protecteur pour la main-d'œuvre et les ménages sans revenus dans le respect de la durabilité, du climat, des droits de l'homme, de la démocratie et d'une attention particulière pour les femmes et les enfants. Plus de 12 milliards d'euros seront consacrés à ces défis, soit le principal objectif du paquet de soutien. La Banque européenne de développement (BEI) jouera un rôle clé dans la résolution de ces problèmes et contribue à hauteur de plus de 5 milliards à l'enveloppe totale.

<sup>ii</sup> En période d'affaires courantes, le budget de la coopération au développement ne dispose pas de financements supplémentaires. La Coopération belge mobilise au sein du budget actuel des reliquats budgétaires, ou encore adapte, selon les demandes des partenaires, les activités, les résultats, voire les objectifs des interventions en cours. Dans cette note, les actions mises en œuvre sont celles effectivement prévues, tandis que les autres de pistes de mise en œuvre sont des idées/propositions possibles.

<sup>iii</sup> Tenant compte des cadres réglementaires d'application et sur base de demandes en bonne et due forme.

<sup>iv</sup> cf. note COVID-19 – volet santé

<sup>v</sup> La France, l'Allemagne et l'Union Européenne ont soutenu cette proposition durant la réunion des Ministres du travail et de l'emploi du G20 du 23 avril 2020. L'OIT et l'OCDE ont également apporté leur appui à la relance de cette idée soutenue déjà en 2013 par le Parlement Européen.

<sup>vi</sup> Le Fonds monétaire international augmentera et accélérera considérablement l'accès des pays aux ressources concessionnelles, ce qui augmentera sensiblement les flux de trésorerie nets du FMI vers les pays à court et moyen terme. Le FMI offre également un allègement de la dette par le biais du Fonds fiduciaire d'aide à l'endiguement des catastrophes (CCRT).

<sup>vii</sup> Le 3 mars, la Banque mondiale a annoncé une première réponse à l'épidémie mondiale de COVID-19 par le biais du **Fast Track COVID-19 Facility (FTCF)**. Cette enveloppe de financement rapidement disponible, d'un montant total de 14 milliards de dollars, sera utilisée pour apporter un soutien immédiat aux pays et aux entreprises afin de relever les défis immédiats de l'épidémie de COVID-19. Les pays seront soutenus par la BIRD et l'IDA, avec un financement supplémentaire de 6 milliards de dollars US provenant du FTCF. Ce financement accéléré sera axé sur la prévention, la détection et la réaction à la propagation du virus COVID-19.

La Banque travaille en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé dans le cadre du plan de préparation et de réponse stratégique de l'OMS. Le premier volet de cette enveloppe destinée au secteur public, l'approche multi phase (AMP), s'élève à 4 milliards de dollars et couvre les nouvelles ressources de la BIRD et de l'IDA déployées dans des programmes nationaux spécifiques. Avec la deuxième composante de 2 milliards d'USD, les pays peuvent choisir d'accélérer le décaissement de ressources supplémentaires du programme pays existant de la Banque (réorientation) vers le secteur de la santé.

En outre, le FTCF consiste en un financement supplémentaire de 8 milliards de dollars US pour aider les entreprises à faire face à l'impact financier de COVID-19 par l'intermédiaire de la Société Financière internationale (SFI). Sur ce montant, 2 milliards d'USD sont disponibles au titre de l'enveloppe de crise du secteur réel pour les clients actuels de la SFI dans les secteurs de l'infrastructure, de la fabrication et de l'agroalimentaire et des services qui sont vulnérables à la crise, par exemple en raison de leur dépendance à l'égard de chaînes de valeur et de marchés du travail perturbés. Les 6 milliards de dollars restants sont utilisés par le biais de l'enveloppe de réponse des institutions financières, qui permet aux institutions financières de mettre en place de nouvelles lignes de crédit, en particulier pour les PME, pour le financement du commerce et les fonds de roulement.

Le 23 mars, la Banque mondiale a annoncé que 150 à 160 milliards de dollars seront utilisés au cours des 15 prochains mois, jusqu'en juin 2021, comme deuxième réponse aux conséquences économiques de l'épidémie de COVID-19. Cela inclut le paquet de 14 milliards de dollars américains mentionné plus haut. Ce paquet de financement sera élaboré plus en détail au cours de la période à venir et se concentrera sur la protection des plus pauvres et des plus vulnérables (grâce, entre autres, aux filets de sécurité sociale et aux transferts de fonds), le renforcement de la résilience économique et l'accélération de la reprise durable dans les pays touchés, ainsi que le soutien au secteur privé. Pour la période allant jusqu'en juin 2023, l'enveloppe totale de l'intervention s'élève à 330-350 milliards de dollars. Un cadre général est en préparation.